

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 226 nommant M. Carichiopoulo (Pierre), président de l'Office des anciens combattants,

n° 226

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 février 1950

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro
28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 4S8-163 du 28 janvier 194S fixant les conditions d'application dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle relevant du ministère de la France d'outre-mer du décret n° 47-828 du 10 mai 1947 déterminant, la composition, l'organisation, le fonctionnement et le régime financier de l'Office national et des Offices -départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre : Vu l'arrêté local n°219 du 17 février 1950 promulguant le décret susvisé

Vu le décès de M. Parizot, président de l'Office des anciens combattants de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Carigliopoulo (Pierre), est nommé à compter du 1er janvier 1950, président par délégation de l'Office colonial des anciens combattants et victimes de la Guerre de la Côte française des Somalis en remplacement de M. Parizot, décède. Art. 2.— Manamoud' Youssouf, secrétaire au dépôt de la milice, est nommé secrétaire du président par délégation de l'Office des anciens combattants et victimes de la guerre à la Côte française des Somalis en remplacement de Abdou Saad. Art. 3. —Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. Siiuicx..